

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 16 SEPTEMBRE 2014 A 20H30

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, CASELLINO Mona, DEL NERO David, DESNEUX Christine, DONNARD Jean-Pierre, GARNIER Pascal, GOULARD Lénéaig, GOURVES Muriel, HINAF Mariem, LAGADIC Nancy, LE DREFF Christophe, LE GOFF Romain, LE MAOUT Delphine, LOPEZ José, MALARDE-AUBERTINY Sandrine, MAGOT Monique, MARTIN Corinne, MONTOYA Jocelyne, QUEMERE Denis, RIVIERE Bruno, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Secrétaire de séance : LE MAOUT Delphine.

Trois questions ont été ajoutées le 11 septembre 2014 par courriel :

- Conventions de mise à disposition de personnel auprès de clubs sportifs
- Avenant à la convention relative à l'agence postale
- Demande de prêt d'honneur

M. le Maire sollicite l'ajout de la question suivante à l'ordre du jour, ce qui ne soulève pas d'objection :

- Avenant à la convention de télétransmission des actes avec la Préfecture.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS ANNUELS 2013 - PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

M. RIVIERE présente les rapports 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif, qui ont été transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL – ENTRETIEN LIAISON CYCLABLE

Le Conseil Général propose de conclure une convention par laquelle la commune de Pleuven s'engagerait à entretenir la future bande séparative engazonnée entre la chaussée et la piste cyclable, ainsi que les surfaces de la bande et de la piste cyclables qui seront réalisées entre le Bourg et Penhoat Salaün.

M. GARNIER souhaiterait que cet entretien par la commune soit élargi, car il estime que les passages effectués par le Conseil Général sont insuffisants. M. RIVIERE accepte d'en discuter avec les services du Conseil Général, mais il fait remarquer que la balayeuse de la commune n'est pas adaptée à un usage intensif.

NOMINATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

M. le Maire soumet la candidature de M. Jean-Pierre DONNARD en tant que référent « sécurité routière ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DESIGNER M. Jean-Pierre DONNARD en qualité d'élus référent « sécurité routière ».

DENOMINATION DU NOUVEAU LOTISSEMENT AU STYVEL

M. le Maire propose de nommer le nouveau lotissement situé au Styvel, « hameau de Kerguily ».

M. GARNIER aurait souhaité que cette dénomination soit soumise à propositions auprès de la population, ou des élèves du groupe scolaire.

Abstentions : MM. GARNIER et LE GOFF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- ◆ DECIDE de nommer « hameau de Kerguily » le nouveau lotissement situé au Styvel.

MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

M. RIVIERE propose d'augmenter certains tarifs communaux comme suit :

Photocopie A4 : 0.18 €
Photocopie A3 : 0.36 €
Nouvelle brochure sentiers pédestres : 5.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'augmenter les tarifs communaux comme indiqué ci-dessus.

MODIFICATION DES TARIFS ALSH A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

Mme GOURVES rappelle qu'un supplément de 2.80 € est facturé à l'accueil périscolaire par quart d'heure dépassé le soir.

Le même problème se pose à l'accueil de loisirs, et le temps de travail du personnel est impacté par ces retards. Il est proposé de facturer le même supplément pour l'accueil de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de facturer un supplément de 2.80 € à l'accueil de loisirs, par quart d'heure dépassé le soir.

FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « GAZ »

Le montant de la R.O.D.P. par les ouvrages de distribution de gaz est fixé par le conseil municipal, conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du CGCT, et au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 revalorisant le calcul de cette redevance.

M. LE GOFF évoque l'étude de GRDF qui avait été réalisée sur un projet de chaudière à gaz, destinée à alimenter les bâtiments communaux. Il serait dommage que cette étude n'aie pas de suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ FIXE le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz pour 2014 à 100 € + (0.035 € x L), L étant la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz naturel situées en domaine public communal.

MARCHES DE TRAVAUX - INFORMATION

M. LE GOFF rend compte des consultations réalisées et des attributions de marchés conclus au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Le marché de modernisation de la voirie communale – programme 2014-2015-2016-2017, marché adapté à bons de commande compris entre 50 000 € et 200 000 €, a été attribué à l'entreprise EUROVIA avec un détail estimatif de 145 035 € HT.

Construction de classe annexes pendant la rénovation du groupe scolaire : le lot n° 1 « VRD » a été attribué à l'entreprise EUROVIA pour 57 044.57 € HT, tandis que le lot n° 2 « construction de classes provisoires » a été déclaré infructueux, les offres remises ne respectant pas le CCTP de consultation.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. DEL NERO, Président de l'association du FCP, ne prend part ni aux délibérations ni au vote.

M. RIVIERE présente aux conseillers des projets de conventions destinées à régulariser la mise à disposition de l'agent Frédéric GOARIN auprès de deux associations sportives de la commune, le Football Club Pleuven et le Pleuven Basket Club.

Il demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer ces conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition de M. GOARIN auprès des associations concernées.

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE

La Poste propose la signature d'un avenant à la convention relative à l'agence postale, afin de mettre en place une borne tactile permettant aux usagers d'accéder à différents services.

M. LE DREFF estime que cela va supprimer des emplois.

A voté contre : M. LE DREFF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- ♦ AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'agence postale.

AVENANT A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, passée avec la Préfecture, afin de prendre en compte le changement d'opérateur de télétransmission. Le nouvel opérateur est E-Megalis Bretagne - ChamberSign.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, cité ci-dessus.

Le passage à huis clos est sollicité.

DEMANDE DE PRET D'HONNEUR DE 1 000 €

Madame GUILLOU, assistante sociale du CDAS de Quimper, appuie la demande de prêt d'honneur de M. [REDACTED], qui fait face à des difficultés financières depuis un arrêt maladie et la cessation de son activité.

M. ARZUR propose l'octroi d'un prêt d'honneur de 1 000 €, dont les modalités de remboursement seront définies par une convention signée entre le Maire et le demandeur avant le versement du prêt.

Abstentions : MM. GARNIER, RIVIERE B. et SIMON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- ♦ DECIDE d'attribuer à M. [REDACTED] un prêt d'honneur de 1 000 €, dans les conditions susvisées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pendules à la MEL

M. LE DREFF se plaint qu'elles ne fonctionnent pas. Mme GOURVES répond que ces pendules, qui ne sont plus en service depuis longtemps en raison d'une incompatibilité informatique, seront retirées.

Demandes du FCP

M. GARNIER relaie une demande d'élagage de branches d'arbres au-dessus du terrain proche de la MDJ ; il lui est répondu que cela a déjà été signalé et que le nécessaire sera fait la semaine prochaine.

Le FCP ne souhaite plus que le personnel communal procède au nettoyage des vestiaires sportifs. M. ARZUR demande qu'un courrier en ce sens soit adressé à la mairie.

Sénatoriales

Mme CASELLINO demande si une consigne de vote est donnée pour le vote du 28 septembre. M. le Maire répond que chaque délégué vote en son âme et conscience.

Projet de territoire

Les conseillers ont reçu une invitation de la CCPF afin de travailler sur le Projet de Territoire à l'Archipel de Fouesnant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 00.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 18 septembre 2014.

Le Maire,

Christian RIVIERE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Riviere', with a stylized flourish at the end.